Image not found or type unknown

Legs testamentaire à un petit fils

Par **catherine1860**, le **11/03/2016** à **11:08**

Bonjour

Issue d'une fratrie de deux enfants, un frère que l'on ne voit plus depuis fort longtemps sans enfant; mes parents ont déjà fait le nécessaire afin que je sois propriétaire de la maison familiale devant notaire, ils en sont usufruitiers.
Ils souhaiteraient par voie testamentaire, faire un legs à mon fils de 30 ans, sous quelle forme établir ce document, et cela amputera t il ma part d'héritage par rapport à mon frère
merci de vos réponses
cordialement

Par **catou13**, le **11/03/2016** à **15:15**

Bonjour,
Pour vous répondre précisément, il faudrait connaître la nature de la donation que vous ont consentie vos parents : en avance sur part successorale ou hors part ?
Sachez que votre donation et le legs qui serait consenti à votre fils ne devront pas porter atteinte à la part minimale, sa réserve, que doit recueillir votre frère qui est d'un tiers.
Que vos parents consultent leur notaire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés